

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**MÉDIATHÈQUE L'ALPHA :
CONTRAT DE CESSION DE DROITS
D'ILLUSTRATIONS 2018 AVEC MARINE BLANDIN**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité - Médiathèque
N° 2018-D-306

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attribution du conseil au Président modifiée,

VU, l'arrêté n° 85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1 – Est approuvé le contrat de cession de droits d'illustrations passé entre Marine BLANDIN, auteur-illustrateur, 2 rue Léonard Jarraud, Bât D Appt 421 16000 Angoulême et GrandAngoulême pour la médiathèque.

Article 2 – La convention prévoit que l'auteur-illustrateur Marine Blandin cède à GrandAngoulême à titre non exclusif les droits d'exploitation afférents aux illustrations réalisées dans le cadre des rencontres dessinées de juillet 2018 pour une durée d'un an à compter de la signature du contrat.

Article 3 – La cession des droits d'illustrations est consentie pour un montant de 100 € TTC à la charge de GrandAngouleme.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 26 juillet 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **30/07/2018**
Publié ou notifié,
Le **30/07/2018**